

Combattants et victimes de la Première Guerre mondiale

Les Archives nationales - site de Pierrefitte - conservent peu de documents concernant les combattants ou les victimes de la Première Guerre mondiale ; l'essentiel des sources (état civil, dossiers de carrière et de pension des officiers, registres matricules et dossiers du personnel civil, décorations, journaux de marche et d'opérations, service médical etc.) est conservé au **Service historique de la Défense** (Château de Vincennes, Avenue de Paris, 94306 Vincennes cedex).

1. Les militaires sous les drapeaux

1. Les officiers [et le personnel civil]

Le Service historique de la Défense conserve les dossiers de carrière et de pension des officiers ainsi que les registres matricules et les dossiers du personnel civil.

2. Les hommes du rang et les sous-officiers

En ce qui concerne les appelés, hommes du rang et sous-officiers, les tableaux de recensement, registres et dossiers individuels sont conservés aux **Archives départementales** dans la **série R** ; cette série contient également d'autres documents qui peuvent apporter un complément : demandes de dispense et secours, de congé ou libération, listes de décès dans les hôpitaux militaires, listes de réfractaires, insoumis et déserteurs.

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, les Archives départementales ont entrepris la numérisation et la mise en ligne des registres matricules militaires des classes ayant participé au conflit. Le **Grand Mémorial** (<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>) permet d'accéder à ces registres matricules et au fichier des Morts pour la France du Ministère de la Défense, réunis dans une base nationale. Une carte régulièrement mise à jour sur le site, indique l'état de la numérisation et de l'indexation dans les départements.

3. Les combattants de l'aéronautique

La base de données « **Aéronautique 1914-1918** » sur le site « **Mémoire des hommes** » résulte de la numérisation et de l'indexation d'un fichier conservé par le département Air du **Service historique de la Défense**. Il comprend plus de 74 000 fiches de personnes ayant appartenu à l'aéronautique militaire au cours de la Grande Guerre, qu'il s'agisse du personnel navigant (pilotes, observateurs, mécaniciens de bord, mitrailleurs) ou du personnel au sol (mécaniciens, météorologues, techniciens photographes, voiliers, charpentiers et tout le personnel d'intendance). Les fiches comportent les informations suivantes : nom, prénoms, date de naissance, lieu de naissance, qualification professionnelle, mode et lieu de recrutement, arme d'origine, affectations et mutations, décorations.

4. Les journaux de marche des unités

L'ensemble des journaux de marche et d'opérations conservés au **Service historique de la Défense** est en ligne sur le site « [Mémoire des hommes](#) », base « **Journaux des unités** ». Ils permettent de reconstituer la vie au jour le jour des combattants.

2. Les morts et les blessés

1. Les morts pour la France

Tous les soldats morts durant le conflit n'ont pas été considérés comme « Morts pour la France » ; en effet, l'attribution de la mention « Mort pour la France » (MPF ou MPLF) est une opération relative à l'état civil qui fait l'objet des articles L488 à L492 bis du *Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre*. C'est une récompense morale visant à honorer le sacrifice des combattants et des victimes de la guerre. Elle est accordée à :

- un militaire des armées tué à l'ennemi ou mort de blessures de guerre
- un militaire décédé de maladie ou lors d'un accident survenu en service
- un marin du commerce victime d'événement de guerre
- tout personnel soignant, hospitalier et religieux ayant succombé à des maladies contractées au contact des blessés
- toute personne décédée en combattant pour la libération de la France ou en accomplissant des actes de résistance
- toute personne exécutée en raison de sa résistance à l'ennemi
- tout otage, prisonnier de guerre, personne requise par l'ennemi, déporté, réfractaire exécuté par l'ennemi ou décédé en pays ennemi des suites des mauvais traitements, accidents, maladies, contractés et aggravés lors de sa captivité
- toute personne décédée des suites de violences constituant une conséquence directe de faits de guerre
- tout membre des forces de maintien de l'ordre (gendarmerie, garde mobile, compagnie républicaine de sécurité) et tout élément engagé ou requis tombé en service commandé à l'occasion d'opérations de maintien de l'ordre en dehors du territoire métropolitain

La mention MPLF a été instaurée : pour les militaires par la loi du 2 juillet 1915 avec effet rétroactif pour le début de la guerre ; pour les victimes civiles par la loi du 28 février 1922 avec effet rétroactif pour le début de la guerre.

• Les fichiers

Une recherche sur un combattant décédé au cours du premier conflit mondial doit obligatoirement commencer par la consultation sur Internet de la base de données "Morts pour la France" sur le site « [Mémoire des hommes](#) » ou "Grand Mémorial".

Cette base présente plus de 1,3 million de militaires décédés au cours de la Grande Guerre et ayant obtenu la mention « Mort pour la France ». Elle a été constituée par la numérisation et l'indexation des fiches élaborées au lendemain de la Première Guerre mondiale par l'administration des Anciens combattants et aujourd'hui conservées par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense et des Anciens combattants.

Les fiches comportent les informations suivantes : nom, prénoms, lieux et dates de naissance et de décès, grade, corps, recrutement, matricules au corps et au recrutement, lieu et date de transcription de l'acte de décès, circonstances du décès.

Les Archives nationales conservent sous la cote [323MI/1 à 339](#) le microfilm du fichier décrit ci-dessus. Ce microfilm est librement communicable ; pour connaître la cote précise de la bobine, consulter sur le site Internet des Archives nationales, la "salle des inventaires virtuelle et dans l'onglet "plan d'orientation général", le dossier "de 1789 à nos jours".

» Cependant les informations de la base « Morts pour la France 1914-1918 » reproduisant exactement les mêmes fiches que celles du microfilm, le lecteur n'aura besoin de recourir à ce dernier que dans le cas où une fiche, comportant des informations à caractère médical par exemple, se trouverait en partie occultée sur le site !

- Les registres

Les Archives nationales conservent également :

- les listes nominatives de soldats « morts pour la France » classées par départements, communes et pays pour l'étranger, composant le « **Livre d'or** » de la **Première Guerre mondiale**, versement [19860711/1 à 594](#). Le livre d'or a été numérisé et les images sont disponibles en ligne sur le site Internet des Archives nationales, onglet *Recherche multicritères / Rechercher dans tous les inventaires* ; saisir dans le champ de recherche "Livre d'or", suivi du nom de la commune recherchée.
 - Voir la fiche de recherche : "*Les livres d'or des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale aux Archives nationales*"
- les **registres d'état civil** (décès) des régiments, ambulances et hôpitaux militaires, versements [19860726/1 à 404](#) et [19860727/1 à 666](#).
 - Voir la fiche de recherche : "*L'état civil des régiments de la guerre de 1914-1918 aux Archives nationales*"

2. Les autres morts

Les morts n'ayant pas eu droit à la mention « Mort pour la France » (mention refusée, absence de décision) sont également recensés dans un fichier du ministère des Anciens Combattants dont les Archives nationales détiennent le microfilm sous la cote [324MI](#).

3. Les sépultures de guerre

Une base de données du ministère de la Défense concernant les « [Sépultures de guerre](#) » des soldats morts durant le conflit et enterrés dans les nécropoles nationales peut être interrogée. Elle a été constituée par la numérisation et l'indexation des fiches détenues par le ministère de la Défense. Chaque direction interdépartementale des Anciens combattants entretient et gère les sépultures de sa circonscription ; elle détient le fichier de ces sépultures.

4. Les blessés et les malades

Un fonds d'archives important concernant les militaires blessés ou malades, leur évacuation du front, leur convalescence, leur éventuelle réforme, ainsi que le fonctionnement des hôpitaux et ambulances est conservé par le **Service des archives médicales et hospitalières des armées** (SAMHA). Il peut être contacté à l'adresse suivante : [Service des archives médicales hospitalières des armées](#) (23 rue de Châteauroux, BP 21105, 87052 Limoges cedex 2).

3. Les prisonniers et les réfugiés

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) met en ligne sur son [site](http://grandeguerre.icrc.org/fr) (<http://grandeguerre.icrc.org/fr>) les fiches et les registres concernant les 10 millions de personnes, militaires et civiles, capturées et internées dans les camps de détention.

Les Archives nationales conservent :

- sous les cotes [F/23/1 à 22](#): des dossiers de principe et de gestion du **Service des réfugiés et du ravitaillement civil**, dans lesquels quelques indications nominatives peuvent être trouvées.
- des dossiers individuels d'**internés politiques et de résistants de guerre**: versement [19830422/1 à 351](#)

4. Les infirmières

Pour s'informer sur les infirmières, contacter **la Croix-Rouge**.

5. Les décorations

1. Les décorations militaires

On peut trouver la trace de décorations aux **Archives départementales** dans les **registres matricules**.

Le **Centre des Archives du personnel militaire** (CAPM), Caserne Bernadotte, 64023 Pau cedex, conserve :

- les dossiers d'attribution de la **médaille des évadés** (1914-1918)
- le **fichier des citations** de 1914 à nos jours (toute citation entraînant l'attribution de la Croix de guerre) accordées à des personnels de l'armée de terre et de la gendarmerie, français ou étrangers, par une autorité militaire française depuis 1914. Ces citations sont conservées dans des registres d'ordres généraux classés par conflit, par théâtre d'opération, par date et par autorité militaire signataire.

L'administration, la gestion et la discipline de la **médaille militaire** sont confiées à la *Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur* (1 rue de Solferino, 75007 Paris)

On peut interroger également la *Société d'entraide des médaillés militaires* (36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris)

2. Les décorations civiles

Les attributions de décoration civile peuvent donner d'utiles indications biographiques sur ceux qui les ont obtenues, ainsi que des informations sur la vie quotidienne durant le conflit. On les trouve dans les séries, sous-séries ou versements suivants des Archives nationales :

- **LH. Légion d'honneur**: La Légion d'honneur fut attribuée aux civils comme aux militaires. La plupart des dossiers des légionnaires morts avant 1977 est conservée aux Archives nationales ; ils sont en cours de numérisation. La recherche s'effectue sur le **site Internet des Archives nationales**, dans la "salle des inventaires virtuelle", onglet "recherche multicritères", dossier "recherche sur les dossiers nominatifs". Pour les légionnaires décédés après 1977, il convient de s'adresser à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.
 - Voir la fiche d'orientation « Vous recherchez le dossier d'un membre de la Légion d'honneur ? » et la fiche de recherche « L'ordre de la Légion d'honneur ».
 - Il manque cependant de nombreux dossiers d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale pour lesquels l'attribution de la Légion d'honneur semble avoir fait l'objet d'une procédure simplifiée. Il est possible d'en retrouver la trace dans les dossiers de propositions collectives et individuelles (1803-1930), cotés **LH//3026 à 3270**.
- **F/23/347 à 378: Décorations du ministère des Régions libérées**. Les dossiers individuels de propositions de décoration relative aux « Régions libérées » fournissent des informations biographiques et peuvent également renseigner sur la vie derrière les lignes et sur les efforts de redressement des régions envahies : on y trouve des informations sur les

otages, les travailleurs forcés ou les prisonniers civils, hommes et femmes, internés en cellule, envoyés en Allemagne dans des camps voire incorporés pour refus de travail dans des bataillons disciplinaires (pour les dossiers de médaille des victimes de l'invasion) mais également sur les soins donnés aux blessés, les secours aux réfugiés, l'organisation du ravitaillement, les activités des œuvres d'assistance et des fédérations de sinistrés, les efforts de reconstruction et de reconstitution industrielle après la guerre.

- [BB/32/1 à 314](#): **Médaille de la Reconnaissance française.** La médaille de la Reconnaissance française fut instituée pour récompenser les dévouements exceptionnels des civils face à l'ennemi pendant la guerre de 1914-1918. La sous-série BB/32 est consacrée aux papiers des commissions chargées de décerner la médaille de la Reconnaissance française aux civils qui, en dehors de toute obligation légale ou militaire, firent preuve de qualités morales exceptionnelles, au moment où, face aux revers de 1917, le courage de beaucoup déclinait. Entre 1917 et 1923, 16 000 dossiers de personnes ou de collectivités, françaises ou étrangères, furent ouverts.
- [19830373/1 à 100](#): **Médaille des évadés civils.** Dossiers individuels des titulaires de la médaille des évadés civils.

6. Récapitulatif

Vous recherchez :

- UN MILITAIRE SOUS LES DRAPEAUX

- Un officier[ou un membre du personnel civil] : [Service historique de la Défense](#)
- Un homme du rang ou un sous-officier : [Archives départementales](#) (série R, registres matricules des soldats)
- Un combattant de l'aéronautique : Base « [Aéronautique 1914-1918](#) »
- Les journaux de marche des unités : Base « [Journaux des unités](#) »

- UN MORT

• **Avec la mention : « Mort pour la France »**

- Base « [Morts pour la France 1914-1918](#) »
- Archives nationales :

- microfilm [323MI/](#)
- 19860711/1 à 594 (« Livre d'or » de la Première Guerre mondiale)
- [19860726/1 à 404](#) et [19860727/1 à 666](#) (registres d'état civil des unités)

• **Sans la mention « Mort pour la France »**

- Archives nationales, microfilm [324MI](#)

• **Une sépulture de guerre**

- Base « [Sépultures de guerre](#) »

• **UN BLESSÉ OU UN MALADE**

Service des archives médicales et hospitalières des armées (SAMHA)

• **UN PRISONNIER OU UN REFUGIÉ**

Croix-Rouge

Archives nationales :

- [F/23/1 à 22](#) (Service des réfugiés et du ravitaillement civil)
- [19830422/1 à 351](#) (internés politiques et résistants de guerre)

• **UNE INFIRMIÈRE**

Croix -Rouge

• **UNE PERSONNE AYANT OBTENU UNE DÉCORATION**

• **Décoration militaire**

- Centre des Archives du personnel militaire (CAPM) : fichier des citations, médaille des évadés
- Grande Chancellerie de la Légion d'honneur : médaille militaire

• **Décoration civile : Légion d'honneur**

- Archives nationales : site Internet, "salle des inventaires virtuelle", onglet "recherche multicritères", dossier "recherche sur les dossiers nominatifs"
- LH//3026 à 3270 (dossiers de propositions collectives et individuelles)
- Grande Chancellerie de la Légion d'honneur

• **Autre décoration civile**

- Archives nationales :
 - [F/23/347 à 378](#) (décorations du ministère des Régions libérées)
 - [BB/32/1 à 314](#) (médaille de la Reconnaissance française)
 - [19830373/1 à 100](#) (médaille des évadés civils)

©Archives nationales, 2007. Fiche rédigée par Michèle Conchon. Version mise à jour en mai 2019.